

# LES RÉDUCTIONS DE PRIX OU PROMOTIONS :

l'obligation du professionnel  
d'afficher le prix de référence.

## C'est quoi le prix de référence ?

Pour les produits commercialisés en magasin :

- **Depuis plus de 30 jours** : le prix le plus bas appliqué au cours des trente derniers jours précédant la réduction. Le professionnel est libre de se référer à une période plus longue selon son choix.
- **Depuis moins de 30 jours** : le prix le plus bas appliqué pour le même produit depuis sa commercialisation dans le même magasin.

Dans la situation de réductions successives sur un même produit commercialisé dans le magasin :

- Le prix sans réduction avant la première application de la réduction de prix.

## Pour le professionnel !

Toute réduction de prix, le prix réduit et le prix de référence, doivent être affichés de manière :

- non équivoque,
- facilement identifiable et
- aisément lisible.

Les autres règles sur l'indication des prix, telles que l'obligation de la double indication de certains prix, restent valables en cas d'annonce de réductions.

> [fiche « L'indication des prix dans la communication commerciale »](#)

> [fiche « La double indication des prix des produits préemballés »](#)

Le professionnel qui souhaite annoncer une baisse de prix, doit afficher, à côté du « prix réduit », le « prix de référence » à partir duquel est calculé la réduction.

Le professionnel ne peut pas :

- afficher des réductions sur des produits qui n'ont jamais été en vente dans le magasin concerné,
- afficher des réductions de prix, sans prix de référence, ou
- augmenter le prix dans un premier temps pour pouvoir afficher une réduction plus importante dans un deuxième temps.

Les mêmes obligations s'appliquent pour les ventes en lignes.  
Des sanctions s'appliquent en cas de non-respect.

## Exceptions :

- Les annonces offres conditionnelles (du type X+Y gratuit) ne sont pas considérées comme des annonces de réduction de prix.
- Les avantages réservés seulement à un nombre limité de clients participant à un programme de fidélité ne sont pas considérés comme des annonces de réductions de prix.
- L'affichage d'un autre prix de référence est possible si la référence est clairement expliquée et ne crée pas de confusion avec une réduction de prix.
- Les réductions non annoncées à la caisse sont toujours possibles.

## Exemples concrets !

### Ventes en magasin



#### Exemple d'affichage incorrect

Prix de référence = ??

Prix réduit = **6,05€**



#### Exemple d'affichage correct

Prix de référence = **2,99€**

Prix réduit = **1,97€**



## Ventes en ligne



The advertisement features a blue and white high-top sneaker on the left. To its right, the text "NIBE WATER FORCE" is displayed in large blue letters. Above the text is a "-20%" discount badge and a heart icon. Below the text are three horizontal lines representing a missing price. At the bottom right, a dark blue box contains the price "71.99 €".

Exemple d'affichage  
incorrect

Prix de référence = ??  
Prix réduit = 71,99 €



The advertisement features the same blue and white high-top sneaker on the left. To its right, the text "NIBE WATER FORCE" is displayed in large blue letters. Above the text is a "-20%" discount badge and a heart icon. Below the text are three horizontal lines representing a missing price. At the bottom right, a dark blue box contains the price "71.99 €". To the left of this box, the reference price "89.99 €" is shown with a diagonal slash through it.

Exemple d'affichage  
correct

Prix de référence = 89,99 €  
Prix réduit = 71,99 €



Plus d'informations



[info@mpc.etat.lu](mailto:info@mpc.etat.lu)



247 73700



[pro-pc.public.lu](http://pro-pc.public.lu)